

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2025-028

Séance du 27 mai 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE VINGT-SEPT MAI À 20 HEURES,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane,
PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ
Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : GINAS Frédérique (pouvoir à SALLET Jacques).

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali,
MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : FAVIER Alexis.

**OBJET : Espace culturel « Maison COLIN » Fonctionnement de l'équipement :
validation des tarifs de mise à disposition et du formulaire de location de l'Espace
culturel « Maison COLIN ».**

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits
Civiques membre du collectif présente les propositions de formulaire de location ainsi que
la grille des tarifs de mise à disposition de l'espace culturel « Maison COLIN » :

Location * simple *					Accusé de réception en préfecture 001-210103644-20250527-D01364-2025-028-DE Date de télétransmission : 06/06/2025 Date de réception préfecture : 06/06/2025 (proposé par le collectif)
	Répétition recommandaire	Forfait du soir au vendredi	WE	Jour supplémentaire	Prix/jour/soirée
Association communale de SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUBE avec proposition culturelle et/ou artistique	Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	50€ + coût régisseur
Association de « Conférence Bresse » avec proposition culturelle et/ou artistique	Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	50€ + coût régisseur
Centre Social ou Espace de Vie Sociale avec proposition culturelle et/ou artistique	Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	50€ + coût régisseur
Autre association avec proposition culturelle et/ou artistique	Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	50€ + coût régisseur
Artiste ou compagnie artistique amateur	Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	50€ + coût régisseur
Artiste ou compagnie artistique pro	Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	50€ + coût régisseur
Collectivités territoriales de Grand Bourg Agglomération avec proposition culturelle et/ou artistique		Mise à disposition	Mise à disposition	Mise à disposition	50€ + coût régisseur
Entreprise avec proposition culturelle et/ou artistique		200€	400€	+ 200€	50€ + coût régisseur
Cauton	Pour l'année 500€	200€	200€	+ 200€ / jour suppl	500€

* Arignat, Bérézet, Bresse-Maillons, Confignon, Cormoz, Courtes, Curciat-Dongaron, Curciatfond, Fossiat, Javat, Lescheroux, Maafretaz, Mantelay, Montin, Maronnas, Montrevel-en-Bresse, Saint-Denis-d'Aussat, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Saint-Martin et Châtel, Saint-Nizier, Le Bouchoix, Saint-Sulpice, Saint-Yvrande-la-Courte, Servignat, Vemoux, Versoires.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques membre du collectif précise que le choix d'une mise à disposition gracieuse des locaux pour certains partenaires a été fait pour la première année d'activité. Le montant des « forfaits de fonctionnement » pourra être ajusté en fonction des relevés de consommation des fluides et frais engagés par la commune au terme de cette première année de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

VALIDER la grille tarifaire de location et mise à disposition ainsi que le formulaire de contrat de location de l'espace culturel « Maison COLIN » présentés et annexés à la présente délibération ;

PRÉCISER que la grille tarifaire pourra être révisée par délibération du Conseil Municipal ;

AUTORISER M. le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la grille tarifaire ainsi que le formulaire de contrat de location de l'espace culturel « Maison COLIN » présentés et annexés à la présente délibération ;

PRÉCISE que la grille tarifaire pourra être révisée par délibération du Conseil Municipal ;

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 27 mai 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

